



INSCRIPTION PLAN CANICULE

Nom : _____ **Prénom :** _____

Date de naissance : _____

Votre Conjoint(e) : _____

Nom : _____ **Prénom :** _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____ **Téléphone :** _____

Personne(s) à contacter :

Membre(s) de la famille / Nom(s) : _____ **Téléphone :** _____

Ami(s) ou voisin(s) / Nom(s) : _____ **Téléphone :** _____

INTERVENANT(S) A VOTRE DOMICILE (cochez la case vous concernant)	
Familles rurales	
ADMR	
Domusvi domicile	
Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) des deux cantons	
Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) ADMR	
Infirmière(s) / Précisez le nom s'il vous plaît	
Portage de repas / Précisez le nom du prestataire s'il vous plaît	
Autres / Précisez s'il vous plaît	

VOTRE MÉDECIN TRAITANT (cochez la case vous concernant)	
Docteur CAVALLI	Docteur BRUNAUD
Docteur LAVEAU	Docteur CHABARDES
Docteur NGUYEN	Docteur VALENTINES
Docteur PLET	
Autres / Précisez s'il vous plaît	

SITUATION JUSTIFIANT VOTRE INSCRIPTION (cochez la case vous concernant)	
Personne âgée de plus de 65 ans	
Personne âgée de plus de 60 ans déclarée inapte au travail	
Adulte handicapé ou fragile	

J'accepte d'être contacté(e) en cas d'activation du plan canicule

J'accepte que mes proches ou les personnes intervenant à mon domicile soient contactés

Autorise la commune du Malesherbois à transmettre mes coordonnées au Préfet du Loiret pour permettre une intervention des services sanitaires et sociaux en cas d'alerte canicule.

Date :

Signature :

LE PLAN NATIONAL CANICULE

A. Pourquoi un plan national canicule?

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications, surtout chez les personnes fragiles. La canicule exceptionnelle de l'été 2003 a révélé la nécessité d'adapter le dispositif national de prévention et de soins. L'objectif du plan national canicule est de définir les actions de court et de moyens termes dans les domaines de la prévention et de la gestion de crise afin de réduire les effets sanitaires d'une vague de chaleur.

B. Qu'est-ce que le plan national canicule?

Fondé sur l'anticipation possible de certaines actions grâce à la prévision météorologique, le dispositif national et local de gestion d'une canicule repose sur des niveaux de veille et d'actions. Il permet d'organiser la mobilisation des ressources constituées d'acteurs sanitaires et sociaux et de mesures préventives ou curatives, afin d'anticiper et de faire face aux besoins de façon adaptée.

C. Comment est composé le plan national canicule?

Le Plan National Canicule (PNC) se décompose en 4 parties :

- **Partie 1 : Le plan national canicule** qui rappelle les actions de prévention et le dispositif national de gestion d'une canicule ;
- **Partie 2 : Les fiches "actions" nationales** qui détaillent les missions confiées aux principales structures nationales (ministères, agences de sécurité sanitaire, Croix Rouge française, Institut de veille sanitaire, Météo France...);
- **Partie 3 : Le guide pour l'élaboration d'un plan départemental** de gestion d'une canicule qui intègre les fiches "actions" locales (administrations d'État décentralisées, ARH, collectivités territoriales, communes et CCAS...);
- **Partie 4 : Les recommandations** devant être diffusées au grand public, aux populations spécifiques, aux professionnels de santé, aux professionnels s'occupant de personnes à risques...

D. Où se procurer le plan national canicule?

Le plan national canicule est disponible sur le site Internet du ministère à l'adresse suivante :

www.sante.gouv.fr

E. Quels sont les niveaux d'alerte du plan national canicule?

Le plan canicule comporte quatre niveaux :

- niveau 1 (vigilance verte) - « veille saisonnière » activée du 1er juin au 31 août,
- niveau 2 (vigilance jaune) - « avertissement chaleur », en cas de probabilité importante de passage en vigilance orange dans les jours qui suivent,
- niveau 3 (vigilance orange) - « alerte canicule », déclenché par les préfets de département, en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS),
- niveau 4 (vigilance rouge) - « mobilisation maximale »